



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/415
S/20749
25 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 28, 31, 32, 37, 39, 41, 44, 48,
63, 72, 83, 85, 111, 112, 118 et 143
de l'ordre du jour provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU
SUD-EST
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES
SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU
CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE
TRAFIC DES DROGUES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

* A/44/150.

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS,
ECONOMIQUES ET AUTRES QUI FONT
OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET
DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES
SE TROUVANT SOUS DOMINATION
COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT
A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION
RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

Lettre datée du 25 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Au nom des missions permanentes des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'extraits du communiqué commun publié à l'issue de la vingt-deuxième Réunion ministérielle de l'ANASE tenue à Bandar Seri Begawan les 3 et 4 juillet 1989 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 28, 31, 32, 37, 39, 41, 44, 48, 63, 72, 83, 85, 111, 112, 118 et 143 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Nana SUTRESNA

Annexe

EXTRAITS DU COMMUNIQUE COMMUN PUBLIE A L'ISSUE DE LA VINGT-DEUXIEME
REUNION MINISTERIELLE DE L'ANASE, TENUE A BANDAR SERI BEGAWAN LES
3 ET 4 JUILLET 1989

INTRODUCTION

La vingt-deuxième Réunion ministérielle de l'ANASE s'est tenue à Bandar Seri Begawan, les 3 et 4 juillet 1989. La Réunion a été ouverte par S. M. le Sultan Haji Hassanal Bolkiah et Yang Di-Pertuan du Brunéi Darussalam.

Etaient présents à la Réunion S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam; S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie; S. E. Dato Haji Abu Hassan bin Haji Omar, Ministre des affaires étrangères de Malaisie; S. E. M. Raoul S. Manglapus, Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines; S. E. M. Wong Kan Seng, Ministre des affaires étrangères et Ministre du développement communautaire de la République de Singapour; S. E. le général d'armée aérienne Siddhi Savetsila, Ministre des affaires étrangères de Thaïlande, et leurs délégations respectives.

La Réunion était présidée par S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam. S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie a été élu vice-président.

SOMMET SINO-SOVIETIQUE

Les ministres des affaires étrangères se sont félicités du récent Sommet sino-soviétique qui s'est tenu à Beijing en mai 1989. Bien que sa portée ait été limitée, on pouvait en attendre une amélioration accélérée des relations entre les grandes puissances. Les ministres ont été d'avis que la normalisation des relations sino-soviétiques contribuerait à réduire davantage les tensions internationales et à créer un climat favorable au règlement des problèmes régionaux.

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Les ministres ont examiné la situation actuelle et exprimé l'espoir que le climat qui régnait sur le plan politique contribuerait à un règlement politique global et durable du problème kampuchéen, lequel avait pour cause l'occupation militaire du Kampuchea par le Viet Nam en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain.

A ce sujet, les ministres ont salué comme un fait positif l'annonce par le Viet Nam qu'il retirerait ses troupes du Kampuchea avant le 30 septembre 1989. Les ministres ont souligné toutefois que ce retrait devait intervenir dans le cadre d'un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen dont les aspects externes et internes étaient intégralement liés. Les ministres ont réaffirmé leur conviction qu'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme de contrôle

international efficace afin de superviser et de vérifier le retrait et de créer une force internationale de maintien de la paix qui serait placée sous les auspices de l'ONU et qui serait chargée de maintenir la paix et l'ordre en attendant la tenue d'élections libres.

En attendant, les ministres ont lancé un appel au Viet Nam et au Kampuchea pour qu'ils continuent à faire preuve de souplesse et à se montrer accommodants en vue de parvenir à un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. A cet égard, ils ont souligné l'importance du dialogue entre les factions kampuchéennes afin de préparer la voie à la réconciliation nationale au Kampuchea. Les ministres ont réaffirmé une fois encore leur appui au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD) présidé par le Prince Norodom Sihanouk. Ils ont souligné le rôle prépondérant que joue S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk dans le règlement du problème kampuchéen et se sont félicités de ce que celui-ci ait repris la présidence du GCKD.

Les ministres ont noté avec satisfaction l'initiative prise par la France de convoquer une conférence internationale sur le Kampuchea. Cette conférence s'inscrirait dans le prolongement des efforts déployés par l'ANASE au cours des 10 dernières années pour trouver un règlement d'ensemble au problème kampuchéen dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des réunions officielles de Jakarta et d'autres mécanismes. Elle devrait approfondir les points et les principes qui ont déjà été examinés dans le cadre des réunions officielles de Jakarta et fixés dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les ministres ont souligné qu'une conférence internationale devait avoir pour objectif de parvenir à un règlement politique d'ensemble.

Les ministres se sont félicités également de l'appui continu que la communauté internationale apporte au GCKD, à l'ONU et dans d'autres instances internationales. Ils ont également reconnu les efforts soutenus que déploient tous les pays intéressés pour trouver un règlement politique d'ensemble au problème kampuchéen. Ils ont témoigné leur gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts en faveur d'un règlement global, juste et durable du problème kampuchéen, ainsi qu'à son Représentant spécial pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, S. E. M. Rafeuddin Ahmed, et se sont félicités de la présence de celui-ci à la vingt-deuxième Réunion ministérielle de l'ANASE.

REUNION INFORMELLE DE JAKARTA

Les ministres des affaires étrangères ont passé en revue les efforts diplomatiques de l'ANASE en vue d'un règlement politique global et durable du problème kampuchéen qui est à l'origine des souffrances qu'endure le peuple de ce pays et qui constitue une cause majeure d'instabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est. Ils ont réaffirmé la nécessité de résoudre ce problème par des moyens politiques de façon à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Ils ont réaffirmé leur engagement de poursuivre les efforts pour trouver un règlement politique d'ensemble qui soit conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la situation au Kampuchea.

Importante initiative régionale. le processus de négociation de Jakarta a permis d'identifier les principaux terrains d'entente et de jeter les bases d'un règlement politique. Les réunions de Jakarta, en particulier, ont contribué à l'évolution vers un règlement pacifique du problème kampuchéen et constituent en cela un fait positif. Les ministres ont demandé aux factions kampuchéennes ainsi qu'au Viet Nam de continuer à faire preuve de souplesse et à se montrer accommodants en vue de parvenir à un règlement politique global et durable du problème. Les ministres ont pris note des résultats de la Réunion qui s'est tenue à Jakarta, les 2 et 3 mai 1989, entre S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk et M. Hun Sen, ainsi qu'entre M. Son Sann et M. Hun Sen.

Les ministres ont remercié l'Indonésie d'avoir, en tant qu'interlocuteur du Viet Nam désigné par l'ANASE, engagé le processus de paix de Jakarta qui a réuni pour la première fois toutes les parties que le problème kampuchéen concerne directement ainsi que d'autres pays intéressés de la région. Les ministres ont exprimé leur sincère gratitude à S. E. M. Ali Alatas pour les efforts tenaces et inlassables qu'il a déployés pour assurer le bon déroulement des réunions de Jakarta.

REFUGIES INDOCHINOIS

Les ministres ont rappelé leurs déclarations conjointes publiées respectivement le 4 juillet 1988 à Bangkok et le 21 janvier 1989 à Bandar Seri Begawan, dans lesquelles ils demandaient la convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés indochinois et la formulation d'un nouveau plan d'action global en vue de résoudre le problème de ces réfugiés.

Les ministres se sont félicités du succès de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a convoquée à Genève du 13 au 14 juin 1989 et qui s'est tenue sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

Les ministres ont exprimé leur sincère reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui a facilité la convocation de la Conférence internationale, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. Rafeuddin Ahmed, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à tous les pays qui ont contribué au succès de la Conférence.

Les ministres ont noté que la Conférence avait adopté par consensus le projet de déclaration et de plan d'action global qui avait déjà été entériné par la réunion préparatoire de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois tenue à Kuala Lumpur du 7 au 9 mars 1989, au niveau des hauts fonctionnaires gouvernementaux.

Les ministres ont exprimé l'avis que les mesures stipulées dans le Plan d'action global sont étroitement liées, se renforcent mutuellement et devraient être appliquées dans leur totalité par toutes les parties en cause, compte tenu de leur position nationale. Ils ont également réaffirmé que les pays de l'ANASE étaient prêts à oeuvrer étroitement avec toutes les parties en cause pour assurer la mise en oeuvre avec succès du Plan d'action global.

Les ministres ont réaffirmé les conditions fondamentales d'une solution durable du problème des réfugiés indochinois, à savoir la réinstallation rapide, dans un délai de trois ans, de tous les Vietnamiens se trouvant dans des camps situés dans les pays de l'ANASE avant la date limite de mars 1989 et de toutes les personnes dont le statut de réfugié aura été déterminé sans que cela crée des problèmes supplémentaires pour les pays de l'ANASE, la réduction notable de l'afflux des demandeurs d'asile et la formulation de solutions viables pour les nouveaux arrivants qui ne seront pas considérés comme des réfugiés et n'auront pas le droit par conséquent de se réinstaller dans un pays tiers.

Les ministres ont demandé à tous les pays, compte tenu de leur position nationale, et à toutes les organisations internationales concernées de s'associer pleinement à ces efforts, y compris à la mise en place d'un fonds de réintégration géré par le HCR. Les ministres se sont félicités de la proposition du Gouvernement philippin d'établir, aux Philippines, un centre régional d'accueil et de réinstallation des réfugiés indochinois se trouvant dans les pays de premier asile, sous réserve que les quatre conditions stipulées lors de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois soient remplies.

Par ailleurs, les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction que certains pays avaient arrêté définitivement et annoncé le nombre de réfugiés qu'ils étaient prêts à accueillir parmi ceux qui se trouvaient dans des camps situés dans la région de l'Asie du Sud-Est avant la date limite fixée aux fins du programme de réinstallation de trois ans. A ce propos, ils ont invité instamment d'autres pays de réinstallation éventuelle à accueillir, dans le cadre de l'entraide internationale, les populations actuellement réfugiées dans ces camps.

Les ministres ont demandé instamment au Viet Nam d'assumer ses responsabilités envers ses propres ressortissants et, partant, d'accueillir à nouveau les Vietnamiens qui se verraient dénier le statut de réfugiés et qui, de fait, ne pourraient pas être réinstallés dans un pays tiers.

Les ministres ont souligné que, mise à part la question kampuchéenne, la sincérité du Viet Nam et sa volonté de prendre des mesures efficaces pour résoudre de façon durable le problème des "réfugiés de la mer" vietnamiens étaient également indispensables pour renforcer d'une façon générale la coopération, la compréhension et les relations de bon voisinage entre les pays de l'ANASE et le Viet Nam, de même que pour assurer la paix et l'harmonie dans la région.

CREATION D'UNE ZONE DE PAIX, DE LIBERTE ET DE NEUTRALITE ET D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD-EST

Les ministres ont réaffirmé la détermination de l'ANASE d'oeuvrer à la création de la zone de paix, de liberté et de neutralité dans l'Asie du Sud-Est. Ils ont réitéré la décision du troisième sommet de l'ANASE de formuler une stratégie appropriée dont les buts et objectifs seraient clairement définis et qui montre que l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région est en bonne voie. Ils ont également donné pour instructions aux hauts fonctionnaires gouvernementaux de continuer à explorer le concept de zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est en tant que partie intégrante de la zone de

paix, de liberté et de neutralité, de façon à mettre au point dès que possible un projet de traité relatif à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est avec tout ce que cela implique. Ils sont convenus que l'ANASE pourrait, le moment voulu, entreprendre des consultations avec d'autres Etats au sujet des principaux éléments constitutifs de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est de façon à rallier ces derniers au projet de création de la zone.

DROGUES

Les ministres se sont félicités de la coopération continue entre les organismes de l'ANASE chargés de la lutte contre les stupéfiants qui mettent leurs efforts en commun pour maîtriser le fléau de la drogue dans la région. Ils ont exprimé l'espoir que ces efforts se poursuivraient. Les ministres ont également demandé qu'une coopération plus étroite et continue s'instaure entre les organisations non gouvernementales dans le domaine de l'éducation préventive, ainsi que dans celui du traitement et de la réinsertion des toxicomanes.

Les ministres ont loué les efforts concertés et résolus que déploient la communauté internationale pour lutter contre le problème des stupéfiants et se sont félicités de l'adoption et de la signature à Vienne, en décembre 1988, de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Les ministres ont examiné la situation actuelle dans le domaine des stupéfiants et réaffirmé leur grave préoccupation face à l'évolution de la toxicomanie avec les conséquences néfastes qui en résultent. Ils se sont également déclarés préoccupés par l'apparition de ce phénomène nouveau qu'est la toxicomanie liée au syndrome immunodéficient acquis (SIDA), dans lequel ils voyaient une grave menace pour le bien-être de la communauté mondiale. Aussi les ministres ont-ils demandé que ce problème fasse l'objet d'une attention particulière et que des efforts concertés soient déployés pour le résoudre.

Rappelant la Déclaration de principes concernant la lutte contre l'abus des stupéfiants adoptée par l'ANASE en 1976, les ministres ont réaffirmé leur ferme détermination de resserrer leur coopération dans la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues dans la région.

QUESTIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

Passant en revue la situation économique internationale, les ministres des affaires étrangères ont pris acte avec préoccupation de la persistance de l'interdépendance asymétrique qui existait entre pays en développement et pays développés, ainsi que des effets néfastes qu'avaient, sur les pays en développement, les politiques macro-économiques appliquées par des pays développés. Certains indices laissent à penser que les progrès accomplis pour réduire les déséquilibres extérieurs vont en ralentissant en raison des politiques et des taux de change actuels. L'importance du déficit budgétaire et du déficit commercial des Etats-Unis d'Amérique continuait à compromettre la stabilité de l'économie internationale. Les ministres ont en outre constaté que l'instabilité des taux de change des principales monnaies avait de graves incidences sur le

commerce international et la balance des paiements et aggravait le problème de la dette pour certains pays de l'ANASE. Il est par conséquent essentiel que les pays industriels coordonnent leurs efforts dans ce domaine afin d'éliminer les perturbations dues aux fluctuations des taux de change, leur objectif fondamental consistant à favoriser et à renforcer la croissance de leur économie sur des bases saines.

Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'accord conclu lors de la réunion du Comité des négociations commerciales du GATT tenue à Genève du 5 au 8 avril 1985, ce qui avait permis de sortir de l'impasse constatée lors de l'examen à mi-parcours à Montréal en décembre dernier et donc de reprendre les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Les ministres ont également pris acte avec satisfaction du fait que les parties contractantes du GATT avaient, sans réserve aucune, réaffirmé leur appui au principe du traitement spécial et différencié des pays en développement prévu dans la Déclaration de Punta del Este. Pour ce qui est de l'agriculture, ils ont exprimé l'espoir que les mesures de réforme à court terme, en particulier celles qui permettraient de maintenir le statu quo en ce qui concerne les niveaux de soutien et de protection à l'agriculture, se traduiraient par d'importantes réductions et par le démantèlement éventuel des mesures qui faussent les échanges. Les ministres ont pris acte avec satisfaction du rôle crucial joué par le Groupe de Cairns en vue de rapprocher les positions des Etats-Unis et de la Communauté économique européenne, ce qui avait facilité la mise au point de l'accord de compromis sur l'agriculture. Ils ont demandé à toutes les parties concernées de poursuivre leurs efforts sur cette voie de sorte qu'un régime commercial mondial puisse être établi pour l'agriculture, sur la base d'un système commercial équitable, orienté sur le marché et fonctionnant sous l'autorité du GATT. Les ministres n'ignoraient pas qu'il fallait encore affronter des négociations longues et difficiles; c'est pourquoi il était nécessaire de maintenir l'unité au sein de l'ANASE ainsi que la détermination commune de ses membres au cours des mois à venir. Ils ont réaffirmé que l'ANASE comptait participer de façon constructive aux négociations relatives aux questions nouvelles, à savoir les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce et les mesures et services concernant les investissements liés au commerce, en tenant pleinement en considération leurs incidences éventuelles sur le commerce international des pays de l'ANASE et leur développement.

Dans le domaine des produits tropicaux, les ministres des affaires étrangères ont exprimé l'espoir que des concessions continueraient à être faites concernant l'accès aux marchés, en mettant l'accent sur l'élargissement de la liste des produits couverts et l'application de réductions tarifaires de plus grande ampleur et en accordant une attention immédiate au ralentissement de la progressivité des droits de douane pour les produits tropicaux transformés ou semi-transformés. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de continuer à jouer un rôle actif pour faire progresser les négociations jusqu'à la fin du présent cycle et revoir de façon constructive l'ensemble des mesures proposées concernant les produits tropicaux, ainsi que d'insister auprès des pays qui n'avaient pas encore soumis de propositions à ce sujet pour qu'ils le fassent. Ils ont aussi exprimé l'espoir que les négociations au sujet des mesures de sauvegarde, du règlement des différends, des mesures tarifaires et non tarifaires et du fonctionnement du système fondé sur l'Accord général continueraient à progresser.

Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à contribuer au succès des Négociations d'Uruguay. Concernant l'agriculture, ils ont donné aux parties contractantes l'assurance que l'ANASE continuerait à jouer un rôle actif au sein du Groupe de Cairns. Ils espéraient que les négociations en cours permettraient d'établir pour l'agriculture un régime commercial qui réagirait mieux aux indications du marché international dans le cadre des règlements et règles de conduite du GATT, renforcés et rendus plus efficaces sur le plan opérationnel. A cette fin, l'ANASE a souscrit à la proposition du Groupe de Cairns consistant à demander instamment à la Communauté économique européenne et aux Etats-Unis de réduire progressivement et substantiellement toutes les mesures de soutien et de protection de l'agriculture qui faussent les échanges.

Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'émergence de groupements commerciaux et autres arrangements économiques régionaux, ainsi que par la tendance accrue à recourir à des mesures bilatérales pour résoudre les problèmes liés au commerce. Ils ont estimé qu'il fallait maintenir un système multilatéral ouvert fonctionnant dans le cadre du GATT, qui assurait le maintien d'un environnement commercial juste, équitable et sain au niveau international. Ils ont demandé à tous les pays d'appuyer le système fondé sur l'Accord général et de redoubler d'efforts lors des Négociations d'Uruguay.

Les ministres ont considéré que le problème de la dette extérieure des pays en développement était un problème d'une importance cruciale, qui préoccupait la communauté internationale. Ils ont réaffirmé que de nouveaux flux financiers devaient être fournis par les créanciers pour permettre la poursuite de la croissance. En particulier, l'application continue de réformes d'orientation axées sur la croissance et l'amélioration du climat général pour les investissements jouaient un rôle important. Ils ont pris acte avec préoccupation de l'insuffisance des ressources, qui faisait obstacle au développement dans de nombreux pays en développement, ainsi que de l'insuffisance des recettes d'exportation, due à la lenteur de l'expansion des marchés, aux obstacles posés pour l'accès aux marchés et aux prix peu élevés des produits de base, tous ces facteurs étant aggravés par le resserrement des crédits commerciaux et le faible niveau de l'aide publique au développement. Ils ont constaté que, de ce fait, plusieurs pays en développement étaient devenus exportateurs nets de ressources financières, situation intenable s'il en est. Ils se sont par conséquent félicités des efforts concertés faits par les pays industrialisés et les institutions multilatérales pour accroître de façon substantielle le flux de ressources accordées à des conditions favorables pour encourager le développement dans la région. L'initiative d'assistance multilatérale pour les Philippines a constitué le cadre d'une action mutuellement bénéfique de la part des donateurs et des pays en développement.

S'agissant du problème mondial de la dette, les ministres des affaires étrangères se sont félicités des initiatives prises récemment par les pays industrialisés pour faire face à ce problème, par exemple lors du sommet de Toronto en 1988. Ils ont exprimé l'espoir que les créanciers du secteur public pourraient envisager des mesures d'allègement de la dette non prévues à Toronto dans le cas des pays lourdement endettés, même si leur revenu par habitant est légèrement supérieur à celui des pays qui peuvent actuellement bénéficier de telles mesures, ainsi que dans le cas des pays qui s'étaient régulièrement acquittés de leurs

obligations. Ils se sont également félicités des mesures prises par le FMI et la Banque mondiale pour trouver des sources de financement supplémentaires en vue de la réduction de l'encours et du service de la dette grâce à des approches orientées sur le marché. Un appui accru d'autres sources telles que la BASD et les créanciers bilatéraux serait le bienvenu. Les ministres ont réaffirmé que la coopération des gouvernements, des institutions financières multilatérales et des créanciers commerciaux serait essentielle pour résoudre effectivement le fardeau mondial de la dette.

S'agissant des questions relatives au commerce international des produits de base, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé la préoccupation que leur causaient la prolifération des mesures protectionnistes dans les pays industrialisés, l'aggravation de la campagne diffamatoire touchant les huiles végétales tropicales et les bois tropicaux menée par les organisations non gouvernementales (ONG) dans certains pays occidentaux, ainsi que l'escalade dans la guerre des subventions agricoles entre les principales puissances économiques. Les ministres ont demandé aux pays concernés de coordonner leur action afin de poursuivre la libéralisation du commerce mondial des produits de base et de prendre des mesures pour faire cesser cette campagne diffamatoire ainsi que la guerre des subventions agricoles, qui avaient pour effet de réduire les exportations de produits de base des pays de l'ANASE.

Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'entrée en vigueur du Fonds commun pour les produits de base, le 19 juin 1989. Ils ont réaffirmé que l'ANASE souscrivait à la candidature de S. E. M. Budi Hartantyo (Indonésie) aux fonctions de directeur du Fonds. Ils ont par ailleurs pris acte des progrès accomplis en ce qui concerne le Groupe d'étude international de l'étain et de la conclusion de l'Accord international sur le caoutchouc naturel (INRA II), qui étaient de bon augure pour la coopération entre pays producteurs et pays consommateurs.

Coopération dans la région de l'Asie et du Pacifique

Les ministres des affaires étrangères ont pris acte des tendances et faits nouveaux récemment enregistrés dans la région de l'Asie et du Pacifique et, en particulier, des propositions faites par certains des pays participant au dialogue en vue du renforcement de la coopération économique.

DESARMEMENT

Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés gravement préoccupés par l'escalade continue, à l'échelle mondiale, de la course aux armements, qui compromet la paix et la sécurité de toutes les nations. Ils ont estimé que tous les efforts qui visent à réaliser un désarmement véritable ne seront efficaces que si tous les Etats, en particulier les deux superpuissances, coopèrent sincèrement, et que les progrès accomplis dans ce domaine pourraient promouvoir l'objectif du désarmement pour le développement.

Les ministres se sont félicités des résultats de la Conférence des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et autres Etats intéressés, tenue à Paris en janvier 1989, et ont exprimé l'espoir que les négociations en cours à Genève en vue de l'élaboration d'une convention générale sur l'interdiction des armes chimiques aboutiraient rapidement. Ils ont également pris acte avec satisfaction de la signature de l'accord concernant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et l'organisation d'entretiens sur les forces de type classique en Europe entre l'OTAN et l'Organisation du Traité de Varsovie à Vienne. Ils ont estimé à cet égard que les propositions et contre-propositions récentes des Présidents de l'Union soviétique et des Etats-Unis tendant à réduire leurs forces respectives de type classique étaient des mesures positives qui devaient être encouragées.

Notant que la ratification du Traité FNI avait réduit les tensions entre les deux superpuissances, les ministres ont demandé aux deux parties de poursuivre avec détermination leurs efforts en vue de réduire leurs armements nucléaires stratégiques dans le cadre des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques. Les ministres ont également demandé aux superpuissances d'entreprendre des négociations en vue de l'élimination immédiate de leurs forces nucléaires à courte portée. Ils ont en outre instamment demandé aux superpuissances de poursuivre leurs efforts en vue de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Les ministres ont exprimé leur profond regret qu'à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale n'ait pu adopter un document final de la Conférence.

ASIE OCCIDENTALE

Les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur inquiétude devant le conflit arabo-israélien qui n'était toujours pas résolu. Ils ont réaffirmé un appui sans réserve à la lutte légitime que mène le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, ainsi qu'au rétablissement de la souveraineté arabe sur les territoires occupés. Les ministres se sont félicités de la Déclaration d'indépendance et du Programme politique adoptés par le Conseil national palestinien à sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue l'an dernier à Alger. Ils ont demandé que l'on redouble d'efforts pour aboutir à un règlement juste, global et durable par la voie de négociations. A cette fin, ils ont appuyé la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec l'entière participation de l'OLP. Les ministres ont pris acte du fait que le soulèvement se poursuivait dans les territoires occupés, ce qui, selon eux, soulignait la nécessité d'un règlement rapide.

Les ministres se sont félicités de la décision prise par l'Iraq et l'Iran d'accepter la résolution 598 adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en 1987. Les ministres ont demandé aux deux parties concernées de respecter les dispositions de l'accord relatif au cessez-le-feu et de redoubler d'efforts, lors des négociations, afin d'aboutir à un règlement pacifique du conflit, conformément aux dispositions de la résolution 598.

AFGHANISTAN

Les ministres des affaires étrangères se sont félicités du retrait complet des troupes soviétiques d'Afghanistan comme suite à la signature des Accords de Genève.

Les ministres se sont toutefois déclarés préoccupés par la poursuite des combats après le retrait des troupes soviétiques et ont exprimé l'espoir que les parties concernées parviendraient à un accord politique complet et créeraient des conditions propices au retour, en toute sécurité, de tous les réfugiés afghans dans leur patrie. A cet égard, les ministres ont exprimé l'espoir que l'on redoublerait d'efforts pour parvenir à un règlement juste, complet et durable.

SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés gravement préoccupés par la poursuite du conflit en Afrique australe. Ils ont réaffirmé leur condamnation de l'apartheid, qu'ils jugeaient inhumain et considéraient comme l'une des causes principales du conflit dans la région. La pratique du génocide à l'intérieur et du terrorisme d'Etat à l'étranger était inhérente au régime d'apartheid. Les ministres ont par conséquent réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir de paix ni de stabilité en Afrique australe tant que le régime d'apartheid ne serait pas totalement éliminé.

Les ministres ont noté avec satisfaction que l'on avait commencé à appliquer le plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie le 1er avril 1989, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ils ont exprimé leur solidarité au peuple africain dans sa juste lutte pour la libération et la justice et ont instamment demandé que soient libérés sans tarder les nationalistes africains en Afrique du Sud, y compris Nelson Mandela. Ils ont noté que les sanctions, économiques et autres, contre l'Afrique du Sud qui avaient été adoptées par la communauté internationale avaient déjà eu un impact en Afrique du Sud et ont demandé que leur application soit intensifiée, élargie et rendue plus stricte.
